

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DU TERRITOIRE
REGROUPANT LES COMMUNES D'AUBAGNE, AURIOL,
BELCODENE, CADOLIVE, CUGES-LES-PINS, LA BOUILLADISSE,
LA DESTROUSSE, LA PENNE-SUR-HUVEAUNE, PEYPIN,
ROQUEVAIRE, SAINT-SAVOURNIN, SAINT-ZACHARIE**

Séance du 20 avril 2016

Le 20 avril 2016 à 18h00, le Conseil de territoire des communes d'Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-les-Pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Monsieur Giovanni SCHIPANI a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Pascal AGOSTINI ; Philippe AMY ; Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI ; Patrick ARNOUX ; Pierre BAISSÉ ; Sylvia BARTHELEMY ; Patrick BIAVA ; Alain BOUTBOUL ; Laurent COLOMBANI ; Pierre COULOMB ; Antoine DI CIACCIO ; Sylvie FANEGO ; Daniel FONTAINE ; Bruno FOTI ; Julie GABRIEL ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Sylvia GIMBERT ; Magali GIOVANNANGELI ; Danièle GIRAUD ; Denis GRANDJEAN ; Alain GREGOIRE ; Stéphanie HARKANE ; Muriel HENRY ; Michel LAN ; France LEROY ; Jeannine LEVASSEUR ; Rémi MARCENGO ; Jocelyne MARCON ; Joëlle MELIN ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Robert MIECHAMP ; Véronique MIQUELLY ; Geneviève MORFIN ; Léo MOURNAUD ; Patricia PELLEN ; Serge PEROTTINO ; Christiane PETETIN ; Patrick PIN ; Christine PRETOT ; Monique RAVEL ; Raymond ROCCHIA ; Alain ROUSSET ; Albert SALE ; Giovanni SCHIPANI ; Christophe SZABO DE EDELENYI ; Hélène TRIC ; Madeleine VAICBOURDT

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Claude ALEXIS représenté par Patrick ARNOUX
Sophie ARTARIA-AMARANTINIS représentée par Julie GABRIEL
Maurice CAPEL représenté par Monique RAVEL
Bernard DESTROST représenté par France LEROY
Dominique HONETZY représentée par Daniel FONTAINE
André JULLIEN représenté par Muriel HENRY
Hélène LUNETTA représentée par Magali GIOVANNANGELI
David MASCARELLI représenté par Christophe SZABO DE EDELENYI
Pierre MINGAUD représenté par Yves MESNARD
Vincent RUSCONI représenté par Giovanni SCHIPANI
Mohammed SALEM représenté par Danielle MENET

Etaient absents ou excusés Mesdames et Messieurs :

NEANT

CT4/200416/5

■ Convention de partenariat avec l'association EVOLIO pour la création d'une Ressourcerie

La gestion raisonnée des déchets et plus particulièrement la réduction en amont, la récupération ainsi que le recyclage sont au cœur des préoccupations citoyennes et institutionnelles. C'est donc dans ce contexte où cette question environnementale est primordiale qu'il apparaît opportun de créer une ressourcerie, visant à réduire, revaloriser et réutiliser une partie des déchets produits sur le territoire de Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Les objectifs visés par la mise en place d'un tel équipement sur le territoire sont déclinés de manière suivante :

- Environnementaux :
 - Le traitement in situ des déchets produits à l'échelle du territoire, réduisant ainsi l'impact carbone de la gestion des déchets,
 - La valorisation du produit par le biais de la récupération (faire du neuf avec le vieux). Elle participe par conséquent à faire évoluer le taux de valorisation global des déchets ménagers et assimilés,
- Financiers :
 - La réduction du coût de transport et de traitement des déchets traités,
- Sociaux :
 - La mise en disposition à l'échelle du territoire, pour les habitants, d'objets, mobiliers, matériels ménagers, etc... à moindre coût pour la population.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de territoire d'Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-les-Pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Considérant

- Que la Ressourcerie sur le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile est conforme à son objet statutaire ;
- Que la Ressourcerie s'intègre dans une démarche de développement durable moyennant le réemploi et la valorisation des déchets et que les modalités d'exercice de l'activité sont de nature à permettre un accompagnement vers la réinsertion ainsi que l'emploi des travailleurs en difficulté ;
- Que ces buts d'intérêt général présentent une importance manifeste pour le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile puisqu'il existe une concordance entre ceux-ci et les compétences dévolues à l'intercommunalité ; à savoir notamment le développement économique au travers de la mise en œuvre d'actions en faveur de l'emploi de l'économie circulaire ainsi que l'élimination et la valorisation des déchets ;
- Que le programme d'actions ci-après présenté par l'association participe à cette politique ;

Ouï le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré :

DECIDE

Article 1 :

D'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'association EVOLIO pour la création d'une Ressourcerie sur le territoire de la Métropole/Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Article 2 :

D'autoriser Madame la Présidente à signer toutes les pièces relatives à cette convention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié Conforme
La Présidente du Conseil de Territoire

Sylvia BARTHELEMY



